

CHAMBRE DES COMMUNES

Le lundi 5 mai 1980

La séance est ouverte à 4 h 30.

● (1635)

AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

LA DÉFENSE NATIONALE

LE RENVOI AU COMITÉ PERMANENT DU RAPPORT DU GROUPE D'ÉTUDE SUR L'UNIFICATION—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

L'hon. Allan B. McKinnon (Victoria): Madame le Président, je prends la parole au sujet d'une affaire urgente en vertu de l'article 43 du Règlement.

Dans le rapport du groupe de travail Fyffe chargé d'étudier l'unification des forces armées canadiennes, rapport déposé par le ministre de la Défense nationale (M. Lamontagne) vendredi dernier, on a désigné nettement neuf domaines posant des problèmes importants au sein du ministère de la Défense nationale et des forces armées. En outre, le groupe de travail a fait 30 recommandations concrètes auxquelles le ministre devrait donner suite pour rectifier ces problèmes.

Compte tenu de la déclaration mielleuse du ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Axworthy) vendredi dernier qui a prétendu que les autres partis n'ont pas le même respect que nous pour le rôle du député, je propose, appuyé par le député de Winnipeg-Assiniboine (M. McKenzie):

Que le ministre de la Défense nationale accorde un mandat au comité des affaires extérieures et de la défense nationale pour examiner le rapport du groupe de travail chargé d'étudier l'unification et autorise le ministre, ses hauts fonctionnaires et autres intéressés à comparaître devant le comité pour expliquer quels seraient les meilleurs moyens de mettre en œuvre les 30 recommandations que renfermait le rapport, en vue de résoudre les graves problèmes qui existent dans les forces armées.

Des voix: Bravo!

Mme le Président: Une motion de ce genre ne peut être présentée qu'avec le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

LES FORÊTS

LA PARTICIPATION ACTIVE À LA SEMAINE NATIONALE DE LA FORÊT—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. F. Oberle (Prince George-Peace River): Madame le Président, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire pressante et urgente.

Étant donné que les industries reliées à la forêt fournissent directement ou indirectement du travail à plus de un million de Canadiens, que les expéditions de produits forestiers dépassent tous les ans 21 milliards de dollars, dont 12 milliards d'exportations de produits finis et raffinés, et que nos forêts forment la base d'une industrie de plein air qui produit plusieurs millions de dollars de recettes, je propose, avec l'appui du député de Carleton-Charlotte (M. McCain):

Que la Chambre reconnaisse l'important apport de nos forêts au bien-être socio-économique des Canadiens, qu'elle rende hommage aux travailleurs et aux spécialistes qui gèrent notre patrimoine forestier au cours de la semaine du 4 au 10 mai, désignée par l'Association forestière canadienne comme Semaine nationale de la forêt, et que le gouvernement s'attache tout particulièrement au cours de cette semaine aux difficultés que nos industries forestières éprouvent à l'heure actuelle.

Mme le Président: La mise en délibération de cette motion requiert le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LE LOGEMENT

ON DEMANDE DE PRENDRE IMMÉDIATEMENT DES MESURES POUR REMÉDIER À LA PÉNURIE DE LOGEMENTS À LOUER DANS LES CENTRES URBAINS—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

Mlle Pat Carney (Vancouver-Centre): Madame le Président, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire urgente et d'une pressante nécessité.

Étant donné que le Canada souffre actuellement d'une grave pénurie de logements à louer et que de nombreuses familles ordinaires et monoparentales en sont les victimes dans les centres urbains, et étant donné que le ministre chargé de la Société canadienne d'hypothèques et de logement a déclaré que la pénurie de logements à louer ne figure pas parmi les plus hautes priorités de son ministère, je propose, appuyée par le député de Vancouver-Est (M^{me} Mitchell):

Que la Chambre ordonne au ministre de considérer la pénurie de logements à louer comme une haute priorité et de prendre des mesures immédiates pour y remédier dans les centres urbains.

Des voix: Bravo!